



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2017

L'an Deux Mille Dix-sept le quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Bernard ZENNER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Michel HERGAT, Mme Alieth FEUVRIER, M. Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Mathieu PETERMANN, Mme Céline CONTRERAS, MM. Roger GREULICH, David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, Mme Patricia VEIDIG, M. Genaro BALLESTA, MMES Marie-Laure FERRY, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, M. Joseph GHAMO, Mme Sandrine TEITGEN, M. Benoit STEINMETZ, Mme Linda PLASSIART, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, MM. Jean-Marc VACCARO, Serge RECH, Mme Elisabeth SPIELMANN

Absents avec procuration :

| | | |
|-------------------|---|-------------------|
| Jacqueline CARON | à | Michel SCHIBI |
| Mauricette NENNIG | à | Bernard ZENNER |
| Edouard CLEMENT | à | Maurice LORENTZ |
| Olivier VIGNERON | à | Mathieu PETERMANN |
| Joseph BAUER | à | Joseph GHAMO |

Excusée : Martine DESCARPENTRIES

Date de la convocation : 28 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 42
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Michel SCHIBI



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence du public, des internautes, des services et de la presse.

En préambule, il a une pensée émue pour Gérard THEIS et remercie les collègues dont le mandat communautaire s'est achevé. Il précise que cette séance est la suite légale du décès de celui-ci.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires des Communes de Cattenom, Hettange-Grande, Volmerange-les-Mines et de Breistroff-la-Grande. Il félicite à nouveau Justin CONRADT, pour son élection en tant que Maire de Breistroff-la-Grande. Une réunion de présentation de la CCCE sera organisée en septembre à l'attention des nouveaux conseillers communautaires.

Il explique que les nouveaux conseillers communautaires ont été dotés d'une mallette et de l'ouvrage « L'or du bouilleur de cru » de Pascal WUTTKE. Il manque toutefois les iPad qui devraient leur être remis pour la prochaine réunion de conseil, qui aura lieu le mardi 11 juillet à 19 h 30. Les élus seront également formés à la Kbox, dispositif de convocation électronique. Différentes dates de formation seront proposées à tous les élus.

Le Président procède ensuite à l'appel nominal des Conseillers et des procurations.

| <u>COMMUNES</u> | <u>NOMS DES CONSEILLERS</u> | |
|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| BASSE-RENTGEN | Viviane WINTERRATH | présente |
| BERG-SUR-MOSELLE | Katia GENET-MAINCION | présente |
| BEYREN-LES-SIERCK | Emile REICHER | présent |
| BOUST | Guy KREMER | présent |
| | Nicole CORTESE | présente |
| BREISTROFF-LA-GRANDE | Justin CONRADT | présent |
| | Jean-Marc COCQUYT | présent |
| CATTENOM | Michel SCHIBI | présent |
| | Jacqueline CARON | Procuration à M. SCHIBI |
| | Bernard ZENNER | présent |
| | Christine ACKER | présente |
| | Mauricette NENNIG | Procuration à M. ZENNER |

| | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Hervé GROULT | présent |
| ENTRANGE | Michel HERGAT | présent |
| | Alieth FEUVRIER | présente |
| ESCHERANGE | Patrick BAILY | présent |
| EVRANGE | Jacques TORMEN | présent |
| FIXEM | Marie-Marthe DUTTA GUPTA | présente |
| GAVISSE | Jean WAGNER | présent |
| HAGEN | Sisto SILVERIO | présent |
| HETTANGE-GRANDE | Roland BALCERZAK | présent |
| | Mathieu PETERMANN | présent |
| | Céline CONTRERAS | présente |
| | ROGER GREULICH | présent |
| | Edouard CLEMENT | Procuration à M. LORENTZ |
| | Olivier VIGNERON | Procuration à M. PETERMANN |
| | Martine DESCARPENTRIES | excusée |
| | David ROBINET | présent |
| | Evelyne DEROCHE | présente |
| | Martial WOJTYLKA | présent |
| | Patricia VEIDIG | présente |

| | | |
|----------------------------------|---------------------|------------------------|
| | Genaro BALLESTA | présent |
| | Marie-Laure FERRY | présente |
| KANFEN | Denis BAUR | présent |
| | Isabelle RENOIR | présent |
| MONDORFF | Rachel ZIROVNIK | présent |
| PUTTELANGE-LES-THIONVILLE | Joseph GHAMO | présent |
| | Joseph BAUER | Procuration à M. GHAMO |
| RODEMACK | Gérard GUERDER | présent |
| | Sandrine TEITGEN | présente |
| ROUSSY-LE-VILLAGE | Benoit STEINMETZ | présent |
| | Linda PLASSIART | présente |
| VOLMERANGE-LES-MINES | Maurice LORENTZ | présent |
| | Valérie CARDET | présente |
| | Jean-Marc VACCARO | présent |
| | Serge RECH | présent |
| ZOUFFTGEN | Michel PAQUET | présent |
| | Elisabeth SPIELMANN | présente |

| | | |
|--------------------------|----------------------------|------------|
| | <i>Suppléants</i> | |
| BASSE-RENTGEN | <i>Charles DELION</i> | <i>./.</i> |
| BERG-SUR-MOSELLE | <i>Bernard SCHILZ</i> | <i>./.</i> |
| BEYREN-LES-SIERCK | <i>Alain IMMER</i> | <i>./.</i> |
| ESCHERANGE | <i>Guy LANGENFELD</i> | <i>./.</i> |
| EV RANGE | <i>Marie-Thérèse WEBER</i> | <i>./.</i> |
| FIXEM | <i>Francis MOHR</i> | <i>./.</i> |
| GAVISSE | <i>Alain REDINGE</i> | <i>./.</i> |
| HAGEN | <i>Alexis SOUCHON</i> | <i>./.</i> |
| MONDORFF | <i>Serge COLLIGNON</i> | <i>./.</i> |

Le quorum étant atteint, le Président propose au Conseil communautaire de désigner comme secrétaire de séance, Monsieur Michel SCHIBI, assisté de Messieurs Patrick BAILY et Gérard GUERDER, comme assesseurs dans le cadre des opérations de vote. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Vu le décès de Monsieur Gérard THEIS, Vice-Président en charge de la politique environnementale et Maire de Breistroff-la-Grande,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017, actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de déterminer le nombre de vice-présidences,

En vertu de l'article L 5211-10 du C.G.C.T., le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total (soit 48 membres).

Il est rappelé que lors de la mise en place du Conseil communautaire en mars 2014, il avait été décidé d'élire 9 Vice-Présidents qui ont eu en charge par délégation du Président, les différents domaines de compétences statutaires de la communauté. Les compétences statutaires ont également déterminé la formation de 8 commissions.

Par ailleurs, l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2017 - DCTAJ/1-001 en date du 11 janvier 2017 précise que :

« Le Conseil Communautaire désigne en son sein un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents dont le nombre est fixé par le Conseil de Communauté. »

L'assemblée communautaire doit donc déterminer le nombre de vice-présidences et ensuite procéder à l'élection.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents.

| | |
|---------------|----|
| Vote : Pour : | 47 |
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |

2. Objet : Election Vice-Présidents

Vu le décès de Monsieur Gérard THEIS, Vice-Président en charge de la politique environnementale et Maire de Breistroff-la-Grande,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-0 du 6 juin 2017, actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2017, déterminant le nombre de Vice-Présidents,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents,

Conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les nouveaux Vice-Présidents occuperont respectivement les 8^e et 9^e rangs,

En application de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé aux votes.

Le Président constitue le Bureau de vote, deux assesseurs : Messieurs Patrick BAILY et Gérard GUERDER. Le secrétaire désigné : Monsieur Michel SCHIBI.

➤ 8^e Vice-Président

Candidat : M. Mathieu PETERMANN

Résultats : Nombre d'inscrits : 48

| | |
|----------------------|----|
| Nombre de votants : | 47 |
| Bulletins blancs : | 13 |
| Bulletins nuls : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 34 |
| Majorité absolue : | 18 |

Ont obtenu : M. Mathieu PETERMANN : 33 voix
M. Guy KREMER : 1 voix

M. Mathieu PETERMANN est déclaré 8^e Vice-Président au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité des voix.

➤ **9^e Vice-Président**

1^{er} tour : Candidats : M. Guy KREMER
M. Michel HERGAT
Mme Rachel ZIROVNIK
M. Maurice LORENTZ

Résultats : Nombre d'inscrits : 48
Nombre de votants : 47
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Ont obtenu : M. Guy KREMER : 11 voix
M. Michel HERGAT : 18 voix
Mme Rachel ZIROVNIK : 11 voix
M. Maurice LORENTZ : 7 voix

Aucun candidat n'étant élu, il est procédé au 2^e tour de scrutin.

2^e tour : Candidats : M. Guy KREMER
M. Michel HERGAT
Mme Rachel ZIROVNIK

Résultats : Nombre d'inscrits : 48
Nombre de votants : 47
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Ont obtenu : M. Guy KREMER : 8 voix
M. Michel HERGAT : 25 voix
Mme Rachel ZIROVNIK : 14 voix

M. Michel HERGAT est déclaré 9^e Vice-Président au 2^e tour de scrutin, à la majorité des voix.

3. Objet : Lecture de la charte de l' élu local

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et introduisant l'obligation pour le président des communautés de lire puis de distribuer la charte de l' élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant,

Le Président donne donc lecture de la charte de l' élu :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil de Communauté prend acte.

4. Objet : Statuts de la CCCE - Modification

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCTAJ/1-001 en date du 11 janvier 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté,

Considérant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire,

Il est proposé que le Bureau puisse comporter plus d'un délégué pour une même commune.

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la modification des statuts telle que mentionnée ci-annexée,
- de solliciter l'accord des communes sur la modification des statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, la décision de modification statutaire est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

5. Objet : Commissions communautaires

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 portant constitution des commissions facultatives suite au renouvellement du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 16 juin 2015 portant modification des Commissions communautaires par la constitution de deux commissions distinctes : Commission « Politique Aménagement de l'Espace, Développement Economique, Commission « Politique Tourisme et Relations Transfrontalières »,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2015 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 12 avril 2016 portant modification des commissions communautaires,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire du 11 avril 2017 portant modification des commissions communautaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier la composition des commissions suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire,

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres.

Par ailleurs, dans le cadre de ce remaniement, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Le Conseil communautaire à l'unanimité procède à la modification des commissions communautaires :

➤ COMMISSION : POLITIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Madame Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de Berg-sur-Moselle
Messieurs Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Patrick BAILY, conseiller communautaire de la commune de Escherange
Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Jean-Marc VACCARO, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Roland BALCERZAK, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➤ COMMISSION : POLITIQUE TOURISME ET RELATIONS
TRANSFRONTALIERES

Madame Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de Basse-Rentgen
Messieurs Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Messieurs Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Mesdames Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

➤ COMMISSION : POLITIQUE SOCIALE

Monsieur Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Céline CONTRERAS, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Monsieur Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom

➤ COMMISSION : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Messieurs Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Sisto SILVERIO, conseiller communautaire de la commune de Hagen
Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
 Monsieur Benoit STEINMETZ, conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village
Hervé GROULT, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
 Madame Marie-Laure FERRY, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Messieurs Martial WOJTYLKA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
 Madame Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen

➤ **COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET ASSAINISSEMENT**

Messieurs Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
 Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
 Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
 Roger GREULICH, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Denis BAUR, conseiller communautaire de la commune de Kanfen
 Joseph BAUER, conseiller communautaire délégué de la commune de Puttelange-lès-Thionville
 Mesdames Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
 Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen
 Messieurs Jean-Marc COCQUYT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Genaro BALLESTA, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Serge RECH, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

➤ **COMMISSION : POLITIQUE CULTURE-PATRIMOINE**

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
 Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
 Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
 Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
 Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
 Monsieur Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
 Madame Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
 Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
 Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
 Mesdames Linda PLASSIART, conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
 Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Evelyne DEROCHE, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
 Monsieur David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

➤ **COMMISSION : POLITIQUE SPORT-LOISIRS**

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
 Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
 Messieurs Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
 Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
 Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entringe
 Olivier VIGNERON, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
Mesdames Mauricette NENNIG, conseillère communautaire de la Commune de Cattenom
Patricia VEIDIG, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Monsieur David ROBINET, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande

6. Objet : Règlement intérieur

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 7 mars 2017 adoptant le règlement intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Considérant la nécessité d'adopter le règlement intérieur suite à l'installation du Conseil communautaire,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipulant que les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, et précisant que pour l'application des dispositions des articles L2121-8, 2121-9, L2121-11, L2121-12, L2121-19, L2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, en application de l'article L2121-8 de se prononcer sur le projet de règlement intérieur ci-annexé.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

7. Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 désignant les membres de la Commission d'Appels d'Offres,

Vu le décès de M. Gérard THEIS, Vice-Président en charge de la Politique de l'Environnement et Maire de Breistroff-la-Grande,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de compléter la Commission d'Appels d'Offres suite à l'installation du Conseil communautaire,

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La commission d'appel d'offres pour un E.P.C.I. comprenant en son sein une commune de 3500 habitants et plus, est présidée par le Président ou son représentant et 5 membres du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Composition actuelle :

Membres titulaires :

- Michel SCHIBI
- Roland BALCERZAK
- Gérard THEIS
- Patrick BAILY
- Jacques TORMEN

Membres suppléants :

- Katia GENET-MAINCION
- Denis BAUR
- Viviane WINTERRATH
- Francis SULTER
- Gérard GUERDER

Il est rappelé que les C.A.O. se tiennent toujours le même jour à la même heure (en journée), soit les mercredis à 15 heures une fois par mois.

Sont candidats :

Membre titulaire :

- Gérard GUERDER

Membres suppléants :

- Michel HERGAT
- Justin CONRADT

Sont élus à l'unanimité des voix Messieurs Gérard GUERDER, Michel HERGAT et Justin CONRADT.

8. Objet : Désignation des membres au sein de la commission de Délégation de Service Public

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 désignant les membres de la commission de Délégation de Service Public,

Vu le décès de M. Gérard THEIS, Vice-Président en charge de la Politique de l'Environnement et Maire de Breistroff-la-Grande,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté,

Considérant la nécessité de compléter la commission de Délégation de Service Public suite à l'installation du Conseil communautaire,

La constitution de cette commission est nécessaire pour la procédure de délégation de service public en cours pour l'Espace Nautique communautaire.

Il est rappelé que conformément à l'article L1411-5, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales cette commission est composée de la façon suivante :

- **membre de droit** : le Président de la Communauté de Communes
- **membres désignés par le Conseil** : 5 titulaires, 5 suppléants, sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Les 5 membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Composition actuelle :

Membres titulaires :

- Michel SCHIBI
- Roland BALCERZAK
- Gérard THEIS
- Patrick BAILY
- Jacques TORMEN

Membres suppléants :

- Katia GENET-MAINCION
- Denis BAUR
- Viviane WINTERRATH
- Francis SULTER
- Gérard GUERDER

Sont candidats :

Membre titulaire :

- Justin CONRADT

Membre suppléant :

- Michel HERGAT

Messieurs Justin CONRADT et Michel HERGAT sont élus à l'unanimité des voix.

9. Objet : Pacte territorial du Nord Mosellan - EUROPORT Lorraine- Syndicat Mixte « ouvert » : désignation des délégués

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 27 mars 2012 acceptant le principe d'adhérer à un Syndicat Mixte Ouvert pour le projet EUROPORT,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 portant création d'un Syndicat Mixte « ouvert », adoption des statuts et modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 désignant les délégués de la CCCE au sein de EUROPORT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2017 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du poste vacant suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire,

Il est nécessaire de procéder à la désignation de 1 délégué suppléant,

Membres actuels

Titulaires :

- Denis BAUR
- Katia-GENET-MAINCION

Suppléants :

- Guy-LANGENFELD
- Jean-Marc VACCARO

Est candidate :

Membre suppléant :

- Elisabeth SPIELMANN

Madame Elisabeth SPIELMANN est élue à l'unanimité des voix.

10. Objet : Pacte Territorial du Nord Mosellan - Projet de construction d'un abattoir- Désignation des membres de la CCCE à la CAO du groupement de commandes

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire du 3 décembre 2013 autorisant la signature de la convention de groupement de commande pour la consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un abattoir sur le territoire Nord-Mosellan,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 désignant les membres de la CCCE à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes pour le projet de construction d'un abattoir,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-021 du 6 juin 2014 actant la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des postes laissés vacants suite à l'installation du nouveau Conseil communautaire,

Conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'appel d'offres doit être instaurée pour chaque groupement de commandes,

Chaque Commission d'appel d'offres est composée par un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Il est procédé dans les mêmes termes à l'élection d'un membre suppléant,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de désigner les membres devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la réalisation d'un abattoir sur le territoire Nord Mosellan.

Membres actuels

- Denis BAUR membre titulaire
- Francis SULTER membre suppléant

Est candidat :

Membre suppléant :

- Guy KREMER

Monsieur Guy KREMER est élu à l'unanimité des voix.

11. Objet : DIVERS

- Les rythmes scolaires :

Le Président souhaite évoquer le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques paru le 27 juin 2017.

Il regrette que ce décret soit sorti à quelques jours des vacances scolaires, limitant ainsi l'action des élus et des acteurs locaux en la matière, le positionnement des conseils municipaux et des conseils d'école devant intervenir avant le 7 juillet le cas échéant.

Compte tenu de ses éléments et des nombreuses interrogations, les maires réunis en préambule du conseil communautaire, ont décidé, de manière quasi unanime, de revenir à la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire 2018 afin de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire et arriver à une position commune.

Le Président précise que la CCCE continuera d'assumer son rôle de coordinateur.

- Le pouvoir de police spéciale en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage

Le Président informe les élus que le Conseil municipal de la Commune de Zoufftgen s'est opposé au transfert du pouvoir de police administrative en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, au Président de la CCCE.

Par conséquent, le pouvoir de police administrative spéciale des Maires des Communes membres de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage ne sera pas transféré au Président de la CCCE.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 35.

Le Secrétaire de séance :
Michel SCHIBI



Le Président :
Michel PAQUET

